

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Arrêté du 21 avril 2023

**portant commissionnement d'agents de collectivités territoriales ou de leurs
groupements chargés de la protection des espaces ou patrimoines naturels**

NOR : TREL2310827A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 21/04/2023, en application de l'article R. 172-1-1 du code de l'environnement, les agents mentionnés dans le tableau suivant sont commissionnés en vue de la recherche et de la constatation des infractions mentionnées aux articles L. 362-5 et au I du L. 415-1 du même code, dans leur zone de commissionnement respective, conformément aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux textes et décisions pris pour leur application :

Prénom Nom	Service d'affectation	Zone de commissionnement
Patrick ALBOUY	Conseil départemental du Var - DENFA	Espaces naturels sensibles du Var
Sophie PRUNET	Conseil départemental du Var - DENFA	Espaces naturels sensibles du Var
Ann-Maïa RIDOUX	Conseil départemental du Var - DENFA	Espaces naturels sensibles du Var

Préalablement à l'exercice de leurs fonctions de police judiciaire, les agents prêteront serment devant le tribunal judiciaire de leur résidence administrative.

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux.